



**Administration Générale**

---

## **Comité Syndical du 16 mai 2022 Délibération n°28-2022**

### **Portage du site Natura 2000 FR 9402008 « Lac de Crena ».**

Référence Charte : Axe 1 « A muntagna » :

1.1.3 Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles

Le seize mai deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Parc naturel régional de Corse, légalement convoqué le six mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni à 14h00 en séance publique au siège du PNRC à Corti sous la Présidence de Monsieur Jacques Costa,

Nombre de membres composant l'Assemblée : 236

Nombre de membres en exercice : 236

Nombre de voix détenues par l'ensemble des membres : 1426

Nombre de membres présents et représentés : 76

Nombre de voix détenues par les présents et représentés : 552

Le Quorum des voix étant fixé à 471 voix, celui-ci est atteint avec 552 voix, le Comité Syndical peut donc légalement délibérer.

**Etaient présents :**

#### **Au titre de la Collectivité de Corse, dont chaque représentant détient 15 voix :**

Mesdames et Messieurs Arrighi Véronique, Jean Biancucci, Jean-Marc Borri, Marie-Claude Branca, Vannina Chiarelli-Luzi, Cathy Cognetti, Frédérique Densari, Petr'Antone Filippi, Pierre Ghionga, Ghjuvan'Santu Le Mao, Jean-Jacques Lucchini, Saveriu Luciani, Sandra Marchetti, Jean-Paul Panzani, François Sorba,

#### **Au titre des Communes, dont chaque représentant détient 4 voix :**

Mesdames et Messieurs Raphaël Imperinetti (Alando), Simon Venturini (Alzi), Pierre-Marie Franceschetti (Asco), Josiane Giovannangeli (Aullene), Achille Martinetti (Bocognano), Jean Renucci (Carticasi), Michel Galinier (Chisa), Florian Wartelle (Favalello), François Acquaviva (Lozzi), Mathieu Ceccaldi (Marignana), Jean-Luc Biaggioni (Moita), Antoine Tramini (Novella d'Alesani), Blaise Ferrari (Omessa), François Pompei (Ota), Jacques Costa (Moltifao), Antoine Tramini (Novale d'Alesani), Philippe Sanna (Pastricciola), Jean Carboni (Pioggiola), Pierre Orsini (Poggio Marinaccio) Jean-Marc Rodriguez (Poggio di Venaco), Roselyne Balesi (Quenza), Christelle Soliva (Quercitello), Marcel Cesari (Riventosa), Marie-Liliane Mondoloni (Sartène), Jean-Claude Albertini (Tralonca), Betty Polverelli (Tarrano), Melissa Silvani (Ucciani), Michel Sorbara (Valle d'Orezza), Jeanne Levanti (Venaco), Mathéa Lunardi (Vero),

#### **Au titre des EPCI dont chaque représentant détient 2 voix :**

Monsieur Jean-Baptiste Santelli (CC de l'Oriente)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-02B-252000047-20220516-28\_2022-DE

**Avaient donné pouvoir :**

**Au titre de la Collectivité de Corse :**

Mesdames et Messieurs Jean-Baptiste Arena, Jean-Félix Acquaviva, Paul-jo Caitucoli, Lisa Francisci, Eveline Galloni, Jean-Charles Giabiconi, Pierre Guidoni, Xavier Lacombe, Vanina Le Bomin, Don Joseph Luccioni, Nadine Nivaggioni, Antoine Poli, Pierre Poli, Juliette Ponzevera, Hervé Valdrighi

**Au titre des Communes :**

Mesdames et Messieurs Pierre-François Bellini (Carbuccia) Jean-Jacques Gianni (Evisa), Gilles Pasqualini (*Gavignano*), Baptiste Pasquinelli (*Mazzola*), Jean-François Luciani (Osani), Jean-Christophe Angelini (Porto-vecchio), Don Xavier Guastalli, (*Piazzole d'Orezza*), Toussaint Rinieri (*Santu Petru di Venaco*),

---

---

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse a été désigné en qualité de structure animatrice du site Natura 2000 FR 9402008 « Lac de Crena » depuis le 16 décembre 2010, et anime le DOCOB depuis 2012.

Les actions de gestion inscrites dans le Document d'Objectif ont pour principaux objectifs :

- Le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats ;
- La limitation des actions anthropiques ;
- L'action de surveillance et de sécurité ;
- Le suivi et l'amélioration des connaissances ;
- L'animation du site et la communication

Le dernier Comité de pilotage, instance décisionnelle du site, a eu lieu en Juin 2021. Lors de celui-ci, il a été décidé que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse resterait la structure porteuse de cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Natura 2000 « Lac de Creno ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 552 voix pour, 0 contre, 0 abstention valide cette proposition et autorise . le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.